

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Présentation

L'université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées (UTTOP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui a pour mission la formation initiale et continue tout au long de la vie, dont le siège social est situé au 47 avenue d'Azereix - BP1629 - 65016 TARBES Cedex. L'établissement est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) 7365P000665 et le code UAI : 0651124U.

L'UTTOP propose et organise des actions de formation professionnelle concourant au développement des compétences, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Prestataire : Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation
- Bénéficiaire : personne physique bénéficiaire d'une action de formation
- CGV : Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous
- Organisme financeur : organisme national ou régional ou de branche qui finance les actions de formation

2. Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les demandes concernant les formations organisées par l'UTTOP. Elles ne peuvent comporter aucune rature et prévalent sur toutes les autres.

À noter que, concernant les heures CPF mobilisées via l'application « moncompteformation », les Conditions générales d'utilisation de l'application¹ se substituent aux CGV de l'UTTOP.

Toute demande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un mail, d'un courrier ou d'un bon de commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière émanant du Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'UTTOP, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. Documents contractuels

Les documents régissant l'accord des parties sont :

- la délibération des tarifs des actions de Formation de l'UTTOP,
- le devis, le cas échéant, signé des parties,
- les conventions et contrats de formation professionnelle signés par les parties et leurs avenants éventuels,
- les programmes pédagogiques,
- le règlement intérieur de l'UTTOP et ses annexes,
- les présentes CGV.

Les documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange par écrits antérieurs à la signature de l'accord, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat ou de la convention de formation professionnelle.

4. Déroulement de la formation

Avant le début de la formation, les éléments liés au déroulement de la formation sont transmis par le Prestataire. À l'issue de la formation, chaque Bénéficiaire remplira un questionnaire de satisfaction, et sera destinataire d'une attestation de fin de formation si besoin.

5. Conditions financières

Les modalités de règlement des frais de formation figurent au contrat ou à la convention. Les prix, sont indiqués en euros (€) et non assujettis à la TVA (art. 261-4-4 du CGI). Ils sont fermes et définitifs.

Selon l'échéancier contractualisé, une ou plusieurs factures sont envoyées au Client ou à son organisme financeur.

6. Annulation ou report du fait du Prestataire

Le Prestataire se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de ce report ou de cette annulation. En cas de réalisation partielle de la formation du fait du Prestataire, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées. Aucune indemnité ne pourra être versée au Client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés ne pourront pas être remboursés.

7. Annulation ou report du fait du Client

Toute annulation ou abandon pendant la formation doit être communiquée par écrit au Prestataire dans les conditions définies dans le contrat ou la convention. Le prestataire se réserve le droit de facturer les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Elle se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

8. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente jours après émission de la facture, un recouvrement amiable est mis en œuvre par l'agence comptable. Un recouvrement contentieux est engagé lorsque la créance n'a pas pu être recouvrée.

9. Litiges

En cas de contestation ou de différend, une résolution amiable du litige peut être recherchée.

À défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal administratif de Pau.

10. Confidentialité et propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de l'UTTOP et des enseignants, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens. Les parties s'engagent à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations et documents de nature économique, scientifique technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les parties s'engagent à faire respecter cette obligation aux membres de leur personnel ayant eu connaissance de ces informations.

¹ [Conditions générales d'utilisation – Mon compte formation](#)